

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

#### SÉANCE DU 15 mai 2024

##### DÉLIBÉRATION N°2024\_055

#### **OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX UNITEC**

L'an deux mil vingt quatre et le 15 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **7 mai 2024**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénolé JAN donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU, M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Fabienne CABRERA, M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Marc CHAUVET.**

**Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET**

Monsieur Marc CHAUVET expose :

La Cité Numérique accueille aujourd'hui plusieurs dizaines d'entreprises et plusieurs centaines d'emplois. A terme, elle devrait héberger environ 1500 emplois de la filière numérique.

La Ville a travaillé à la reconversion de ce site avec l'EPA Euratlantique. Ainsi, dès 2013, une Pépinière d'entreprises appelée alors « Tripo » s'est installée au sein de ce bâtiment. Dès le départ, le développement de cette Pépinière a été confié à UNITEC (et AEC, qui a fusionné avec UNITEC depuis).

L'association UNITEC a pour objet de favoriser l'émergence, la création et le développement d'activités industrielles et tertiaires innovantes en étroite symbiose avec la communauté scientifique et universitaire, en rassemblant les acteurs institutionnels et techniques de la création d'entreprises, du transfert de technologie et de l'innovation.

Pour soutenir cette mission de Bordeaux UNITEC sur le territoire Béglais, la Ville adhère à la structure depuis 2013.

Cette association dispose d'un conseil d'administration composé des membres représentant notamment les communes, la Métropole, la Région et certains acteurs privés.

A chaque renouvellement des instances, les membres doivent être désignés en vue de participer au Conseil d'Administration.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants

**CONSIDÉRANT** que Bordeaux UNITEC, est une association loi 1901 dont les membres sont notamment la Région Nouvelle-Aquitaine, la Métropole de Bordeaux, la Communauté de Communes de Montesquieu, les Villes de Pessac, Bègles et Gradignan

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'Administration est composé des membres de collectivités et d'acteurs privés

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant de la Ville et son suppléant

**DÉCIDE**

**Article 1** : Madame Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Adjointe au Maire, est désignée pour représenter la Ville de Bègles au Conseil d'Administration de l'association Bordeaux UNITEC.

**Article 2** : Monsieur Idriss BENKHELOUF, Conseiller municipal, est désigné comme suppléant.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	28	
Abstentions	7	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Fait et délibéré le 15 mai 2024**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**M. Marc CHAUVET**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**